

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 novembre 2016

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 14

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le mercredi vingt trois novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Fabienne BARBEY, Jean-François CLAUDE, Christelle FOLLIOT, Thierry HELIE, Yolande JORE, Annie KERAUDREN, Gilbert LARSONNEUR, Philippe LE BORGNE, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Gilbert PELLETIER, Daniel SIMON, Gilles AUGER.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Adèle AUBAUD donne pouvoir à Fabienne BARBEY, Gilbert DOUCET donne pouvoir à Gilbert LARSONNEUR, Paul LECERF donne pouvoir à Gilbert PELLETIER, Aurore MALEZIEUX-MADOIRE donne pouvoir à Gilles AUGER, Annie MOTTIER donne pouvoir à Viviane LETERRIER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Gilles AUGER est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

- **Remerciements du CNSBSV**

Par courrier reçu le 17 octobre 2016, le Centre Nautique Baie de Saint-Vaast remercie le conseil municipal pour le complément de subvention octroyé.

F- Informations diverses

- **Ecole de voile** : point sur l'avancée du dossier.

Monsieur Gilles Auger précise que le dossier avance à grands pas et que des pistes sérieuses pour l'obtention de subventions sont à l'étude. Monsieur le Maire ajoute qu'il convient d'être très rigoureux afin de réaliser le meilleur montage possible.

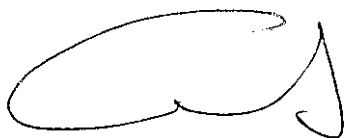
Monsieur Thierry Hélie rappelle qu'il conviendra de signaler aux financeurs qu'il s'agit d'une construction sur le sol d'autrui.

Monsieur Gilles Auger communique qu'il a assisté à une Assemblée Générale avec l'association des usagers du port. Les rapports sont très tendus notamment du fait que les membres de cette association trouvent anormal que la commune utilise le port et ne paye pas, par exemple lors de la course du Run et du feu d'artifice notamment.

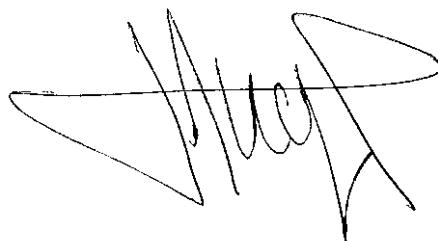
Pourtant, Monsieur Gilles Auger tient à rappeler que la commune entretient les espaces verts du port gratuitement, suite à une convention signée entre le Conseil Départemental et la commune. Il pense qu'il est bon de rappeler que le port et dépend de la SPL et non de la commune mais il ne faut pas oublier que port et commune sont étroitement liés dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Maire ajoute que cette association regroupe des personnes, dont certains ne sont pas de Saint-Vaast-la-Hougue, et qui pensent que c'est à la commune, et par conséquent aux contribuables Saint-Vaastais de financer les loisirs des plaisanciers, usagers du port. Il fera remonter ces incompréhensions lors d'une prochaine réunion et fera préciser les compétences de chacun en la matière.

**Le Maire,
Jean LEPETIT**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded 'L' shape followed by a smaller, more complex stroke that ends in a small hook.

**Le Secrétaire de Séance,
Gilles AUGER**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'G' that curves around and then has several vertical strokes intersecting it.